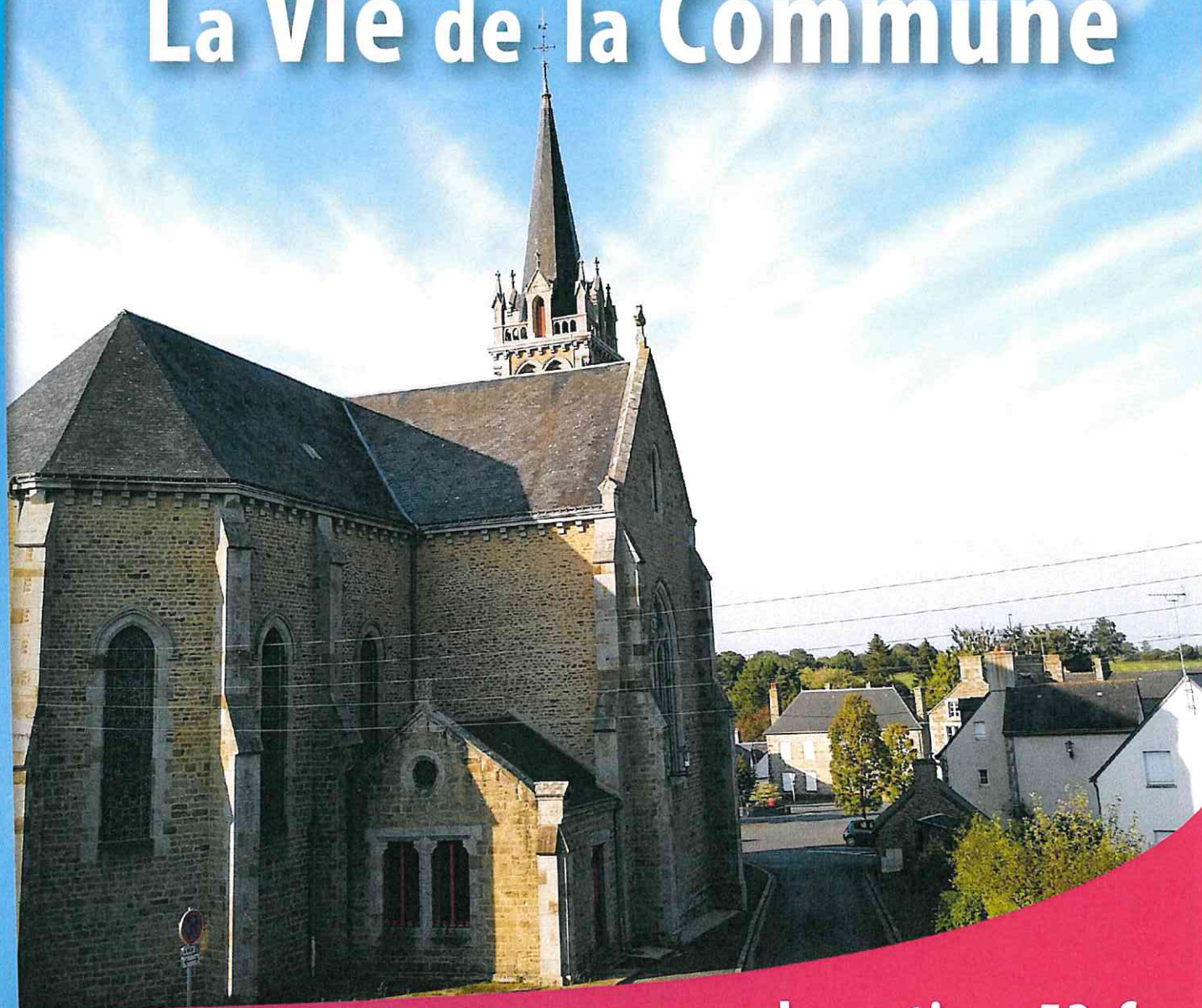




Janvier 2021

La Vie de la Commune



www.desertines53.fr

SOMMAIRE

- **Le mot du maire** **page 2**

- **Informations importantes extraites
des différentes réunions** **page 3**

- **La vie communale** **page 12**

- **Infos pratiques** **page 20**

- **Les associations du canton** **page 29**

- **Economie** **page 32**

- **En bref** **page 34**

- **Les associations** **page 38**

- **La recette** **page 42**

- **Numéros utiles** **page 43**



LE MOT DU MAIRE

L'année 2020 se résume à un mot : la Covid.

Bientôt un an que nous vivons cette crise sanitaire entre confinement et gestes barrières. Le temps devient long pour tous, des personnes souffrent d'isolement, du manque de lien social, j'ai une pensée aussi pour ceux dont l'activité économique est ralentie, voire fermée comme les restaurateurs.

En cette période de vœux gardons espoir même si le chemin est encore long, seul la vaccination est pour moi le seul moyen de retrouver une vie normale et sortir de cette crise sanitaire.

Quand le moment reviendra, il faudra faire en sorte que la vie associative reprenne, les associations pourront compter sur le soutien de la municipalité.

Pendant ce temps nous avons fait notre possible pour accompagner les enseignants afin que les enfants puissent être accueillis à l'école et à la cantine dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. Je remercie les enseignants et les agents qui y contribuent au quotidien.

Nous avons souhaité être à côté de nos anciens et leur apporter un peu de réconfort avec le repas du CCAS que nous avons porté à domicile.

Pour autant la vie municipale continue, les travaux de l'atelier communal devraient être terminés au printemps. Nous avons pris la décision d'aménager l'ancienne boulangerie en magasin avec l'installation d'un distributeur de pain et de produits frais qui sera alimenté par Mr et Mme JOLY boulangers de Levaré en complément de leur présence ponctuelle, offrant ainsi un service de proximité sept jours sur sept toute la journée.

L'autre projet pour cette année 2021 est l'aménagement du cimetière pour en faciliter l'accessibilité et l'entretien, ces travaux devraient être réalisés avant la Toussaint.

Au fil des années, la déchetterie est devenue pour certains un accès libre avec souvent un non-respect du tri dans les containers ou le dépôt d'objets que nous ne pouvons pas recevoir comme les appareils ménagers. Des bennes ont été refusées ce qui représente des coûts importants et pouvant à terme si rien n'est fait entraîner la fermeture. Pour rappel nous sommes la seule déchetterie relais du Bocage Mayennais. Je précise que les déchetteries ne sont jamais ouvertes en accès libre, elles sont encadrées avec des agents et des horaires précis. Il serait vraiment dommage que pour le comportement de quelques personnes souvent extérieures à la commune, ce service de proximité disparaisse.

Je rappelle qu'il est toujours possible de venir chercher la clé en mairie. Le Conseil Municipal propose dès février d'élargir les horaires de l'ouverture de la déchetterie à 2 après-midi par mois, le deuxième vendredi et le dernier vendredi comme par le passé, sous contrôle de l'agent, de 14h à 17 h.

En ce qui concerne la mairie, depuis septembre Laurence la secrétaire de mairie mise à disposition deux jours la semaine par la commune de Pontmain a quitté sa fonction. Sylvie assure maintenant le secrétariat à 28 h /semaine en attendant un renfort, une journée par semaine et les vacances.

Avec le Conseil Municipal et les agents communaux, je vous souhaite de tout cœur à chacune et chacun d'entre vous, à vos familles et à vos proches mes meilleurs vœux les plus sincères et chaleureux pour 2021.

Bruno LESTAS

INFORMATIONS IMPORTANTES EXTRAITES DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

RÉUNION DU 16 JUILLET 2020

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle qu'une nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales a lieu après chaque renouvellement intégral du conseil municipal (article R7 du code électoral).

Monsieur le Maire explique que le rôle de la commission de contrôle consiste à exercer un contrôle à posteriori après la décision du maire, à statuer sur les recours administratifs préalables, à s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal de la commune,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- Un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Il est précisé que le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales ne peuvent y siéger.

Après avoir entendu cet exposé, M LEROYER Stéphane accepte de participer à la commission de contrôle. Mme DESHAYES Christine est désignée en tant que suppléante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide la candidature de M LEROYER Stéphane en tant que membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales et Mme DESHAYES Christine suppléante.

Renouvellement commission communale des impôts directs

Le conseil municipal a proposé 12 candidats titulaires et 12 candidats suppléants. La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques.

- Commissaires titulaires domiciliés dans la commune :
 - M. DESHAYES Didier – 57 ans – 3, La Doucetière – Agriculteur
 - M. DAGUER Michel – 49 ans – 1, Ballon – Agriculteur
 - M. POTTIER Joël – 63 ans – 2, Le Tertre – Agriculteur
 - M. LEBIGOT Daniel – 72 ans – 1, La Grette – Agriculteur retraité
 - Mme TERRIER Jacqueline – 72 ans – 5, La Marche des Alleux – Agricultrice retraitée
 - Mme GOUGEON Sylvie – 52 ans – 2, Les Buissons - Agricultrice
 - Mme LEMARECHAL Monique – 61 ans - 8, lotissement de l'Ecotais – secrétaire de mairie
 - M. JOURDAIN Jean-Paul – 67 ans – 16, Lot. De l'Ecotais – Ouvrier retraité

- M. LEROYER Joël – 68 ans – 1, Les Cochasières – Agriculteur retraité
- M. FOUCAULT Gérard – 65 ans – 3, bd Testard – Agriculteur retraité
- M FOISNET Sébastien – 42 ans – 4, Le Haut Launay - agriculteur
- Mme GUERIN Chantal – 54 ans – 22 rue de Normandie - secrétaire
- Commissaires suppléant domiciliés dans la commune :
- M. GUESDON Roger – 73 ans – 1, La Croix de Besleu - Agriculteur retraité
- M. VILETTE Francis – 76 ans – 27, Rue de Normandie – Agriculteur retraité
- M. FONTAINE Ludovic – 44 ans – 4, Le Bois - Agriculteur
- M. CASSEAU Alain – 68 ans – 1, Le Fresne – Agriculteur retraité
- M. BRICHET Gérard – 67 ans – 5, La Grande Lande – Agriculteur retraité
- M. PAVIS Emmanuel – 45 ans – 1, Les Forges – Agriculteur
- M. COUTARD Jean-Luc – 53 ans – 2, La Vairie – Agriculteur
- M. LESTAS Eric – 53 ans – 4, La Touche Passais – Agriculteur
- M LEBLANC Hervé – 49 ans – 2 La Bardouillère - Agriculteur
- M BREILLOT Etienne – 31 ans – 1, Les Planches – Agriculteur
- M GUILLOUX André – 63 ans – 1, La Laurencière – Retraité agriculteur
- M SUFFISSAIS Daniel – 54 ans - 3, Francières - Agriculteur

Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison des intempéries du 9 mai 2020. La préfecture a soumis à la commune de Désertines de déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) exceptionnelle. Les inondations vont engendrer d'importants travaux pour la réfection du jardin, du lavoir et la remise en état du ruisseau.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention de DETR exceptionnelle pour la remise en état.

Monsieur le Maire présente les devis qui s'élèvent à 20 956.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte les devis pour la remise en état suite aux intempéries,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux exceptionnelle
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

Renouvellement convention mise à disposition agent

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2017, la secrétaire est mise à disposition à la commune de Désertines, à raison de deux jours par semaine.

Dans le cadre de cette mutualisation, Madame le Maire propose au Conseil de renouveler cette mise à disposition à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020, n'excédant pas trois ans, et qu'il est nécessaire d'établir une nouvelle convention entre les deux collectivités.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler la convention du 1er janvier au 31 décembre 2020 de mise à disposition de la secrétaire entre les 2 collectivités. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction et n'excédant pas trois ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la secrétaire avec la commune de Désertines.

Demande de subvention de GDCEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat groupement défense contre les ennemis des cultures de Désertines a perdu une grande partie de ses cages lors des inondations du 9 mai dernier.

Pour éviter une prolifération de ces nuisibles sur la commune, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 800 € au syndicat afin qu'il puisse investir dans de nouvelles cages. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une subvention de 800 € au syndicat GDCEC.
- Autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 800 € au compte 6574.

Questions diverses

↳ Présentation des coûts des services pour l'année 2019 (cantine, garderie, salle polyvalente) ainsi que les coûts d'électricité et d'eau par services.

↳ M le Maire présente le devis du parking du cimetière. Le conseil valide le devis.

↳ M BLANCHET Eric présente un devis pour le site internet. Ce dernier sera affiné avec le prestataire

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Redevance occupation du domaine public ENEDIS

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Désertines perçoit une redevance d'occupation du domaine public de la part d'ENEDIS.

Le calcul s'établit en tenant compte de certains paramètres et est actualisé chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à encaisser cette recette au compte 70323.

Tarif redevance assainissement 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'assainissement pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour l'année 2020, à savoir :

- l'abonnement à 30 €
- les 50 m3 0,45 €
- les mètres cubes supplémentaires 0,40 €
- la consommation forfaitaire de 30m3 par foyer pour ceux alimentés par un puits et rejetant leurs eaux usées dans le réseau public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

- l'abonnement à 30 €
- les 50 m³ 0,50 €
- les mètres cubes supplémentaires..... 0,45 €

- la consommation forfaitaire de 30m³ par foyer pour ceux alimentés par un puits et rejetant leurs eaux usées dans le réseau public.

RIFSEEP

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, décide

- Les deux composantes du RIFSEEP :

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et son expérience professionnelle (IFSE)
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

1.1 l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise :

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois peut être réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

1.2 Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

- Bénéficiaires

Le RIFSEEP est versé :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

- Détermination des critères et des montants en fonction des groupes

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Les agents logés par nécessité absolue de service bénéficient de montants maximum spécifiques.

Chaque cadre d'emplois peut être divisé en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

- Catégorie C

Adjoint administratifs

Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Adjointes techniques

Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

- Périodicité et proratisation du versement

L'IFSE est versé mensuellement et proratisé en fonction du temps de travail.

Le CIA est versé annuellement et proratisé en fonction du temps de travail.

Délégués aux commissions communautaires

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes commissions mises en place à la communauté de communes du bocage mayennais ainsi que les compétences comprises dans chaque commission avec les maires référents.

Monsieur le Maire propose au conseil de désigner les représentants titulaires et suppléants des 6 commissions suivantes.

Commissions	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Economie Emploi Finances Santé	Dominique LODE	Rolande FOURMOND
Développement durable	Eric BLANCHET	Arnaud ANFRAY
Tourisme	Dominique LODE	Jeannine RETE
Culture	Stéphane LEROYER	Arnaud ANFRAY
Solidarité Jeunesse	Marie BRICHET	Isabelle JEANNEAU
Environnement	Christine DESHAYES	Hervé LEBLANC
Evaluation des transferts de charges	Bruno LESTAS	Eric BLANCHET

Désignation d'un délégué sécurité routière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux élections municipales, la direction départementale des territoires invite le conseil a nommé un élu référent sécurité routière. Il sera le relais local privilégié pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

- M. BLANCHET Eric en tant que délégué sécurité routière.

Questions diverses

☞ M BLANCHET Eric présente au conseil municipal les 2 devis relatifs à la réfection des joints de la mairie : le premier établi par l'entreprise Pautrel pour un montant de 8 649.18 € et le second par l'entreprise Potevin pour 5 042.54 €. Le conseil valide le devis de l'entreprise Potevin.

☞ M BLANCHET Eric présente 3 croquis pour le nouveau logo.

☞ M. le Maire informe qu'à la rentrée scolaire 2020, 25 élèves étaient inscrits.

RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2020

Monsieur le Maire fait le bilan de la réunion participative du 22 octobre 2020 concernant les attentes pour la boulangerie.

Monsieur le Maire évoque les diverses solutions envisagées : trouver un autre boulanger, mettre en place une association pour gérer la boulangerie, installer des distributeurs.

Mr Blanchet Eric présente un diaporama sur les distributeurs et leurs multiples fonctions.

Mr le Maire expose les 2 possibilités d'achat pour les distributeurs : location avec option d'achat en fin de bail ou achat en investissement, ce dernier pouvant bénéficier de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Valide le choix des distributeurs et accepte le projet d'achat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aménagement du cimetière

Monsieur Blanchet Éric présente un diaporama sur l'aménagement de plusieurs cimetières des communes environnantes. Il apparaît que des travaux sont nécessaires dans le cimetière afin d'en faciliter l'accès aux usagers et l'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le projet d'aménagement du cimetière
- Autorise Mr le Maire a demander des devis.

Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du CDG 53 en date du 09 octobre 2020, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps partiel (19h30).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de créer à compter du 1er décembre 2020 un emploi permanent à temps non complet (19h30) d'adjoint technique principal de 2ème classe (grade d'avancement).
- supprime concomitamment le poste d'adjoint technique.

- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion CCAS qui a eu lieu ce jour à 19h30. Au vu de la situation sanitaire, le repas du CCAS prévu le 21 novembre ne pourra avoir lieu mais la décision de porter les repas à domicile ce même jour a été prise. Les membres du CCAS et du Conseil Municipal seront sollicités pour cette action

↳ Monsieur le Maire fait un point sur l'achat des décorations de Noël.

↳ M BLANCHET Éric présente le nouveau logo de la commune, ainsi que le nouveau site internet.

↳ Mme BRICHET Marie fait le bilan de la semaine du goût qui a eu lieu la semaine du 12 au 17 octobre.

RÉUNION DU 07 DECEMBRE 2020

Dossier boulangerie.

Monsieur le Maire fait le point sur la rencontre qu'il a organisée le vendredi 4 décembre avec le boulanger Mr Joly et le commercial de Ledistrib, en présence de Mr Blanchet Éric et de Mme Brichet Marie. Il est convenu qu'une convention sera signée avec Mr et Mme Joly dès que le projet sera validé.

Monsieur le Maire explique qu'il n'existe qu'une marque de distributeur pour avoir une diversité de pains et propose de rechercher d'autres marques pour les produits frais.

Mr Blanchet Éric présente le projet d'enseigne et de signalétique pour le local effectué par CV Comvente.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier rentre dans le cadre des subventions de la Région et du Département (Plan de Relance).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend la décision de continuer à monter le projet sans précipitation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le devis et le plan d'aménagement proposé par l'Entreprise Orain pour l'aménagement du cimetière. Celui-ci s'élève à 46169 €

Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, ainsi qu'une subvention à la Région dans le cadre du plan de relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demande de subvention au titre de la DETR – programmation 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du cimetière afin d'en faciliter l'accessibilité. Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des devis et le projet s'élève à 46 169 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les devis du projet,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Programmation 2021
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

Convention de fonctionnement et de remboursement de la déchetterie relais de Désertines

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au fonctionnement et au remboursement des frais de gardiennage de la déchetterie relais de Désertines pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement et de remboursement des frais de gardiennage de la déchetterie relais pour l'année 2020 entre la commune de Désertines et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Transfert de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté de Communes a fait le choix au début de 2018 de s'associer à la CC de l'Ernée et à Mayenne Communauté pour lancer l'étude d'un PCAET, en participant notamment au recrutement d'une chargée de mission commune (dont le poste était porté par l'Ernée). Les travaux ainsi menés ont débouché sur la proposition d'un programme d'actions 2020-2026 qui a été validé par délibération du Conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Depuis lors l'élaboration d'un Plan mobilité simplifié et sa déclinaison en deux schémas cyclables a été validée en partenariat avec la CC de l'Ernée, déjà compétente en matière d'« Autorité organisatrice de la mobilité ».

Se posait alors la question de la prise de la compétence mobilité par la CCBM elle-même.

Dans ce cadre, il est rappelé que la Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM), votée le 24 décembre 2019, a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) qui aura la charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle.

L'échelle d'exercice effectif de la compétence mobilité renvoie au principe de subsidiarité. La loi laisse ainsi le choix aux EPCI de s'emparer de la compétence d'ici le 31 mars 2021. A défaut, et passé ce délai, la Région sera compétente.

Les AOM peuvent proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire et cette compétence permet d'intervenir dans 6 domaines : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées et solidaires.

Les AOM peuvent aussi établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU) et prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités et les enjeux de logistique.

Chef de file de la mobilité, la Région voit son rôle renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM. A ce titre, un contrat opérationnel de mobilité liant les AOM et la Région permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité.

Enfin, un comité des partenaires sera créé pour travailler avec l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité et ce comité sera consulté avant toute évolution substantielle de l'offre.

Les élus régionaux ont défini les « bassins de mobilité » et fait part de leur souhait de voir les EPCI prendre la compétence.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de valider le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.
- Habilité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Questions diverses

☞ Monsieur le Maire fait le point sur le portage du repas du CCAS qui a eu lieu le 21 novembre et indique les nombreux retours positifs de cette action.

☞ Mr Blanchet Éric fait le bilan de la réunion du Conseil d'Ecole du 23 novembre. Il présente les demandes formulées pour l'année 2021 ainsi que la demande faite par des parents pour instaurer un sens de circulation à la sortie de l'école. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande et préconise l'organisation actuelle.

☞ Mr Blanchet Éric évoque les problèmes d'incivilité qui se sont multipliés ces dernières semaines à la déchetterie-relais. Un nouveau grillage va être installé.

☞ Mme Brichet Marie fait le point sur la cantine. Le repas de Noël sera servi le vendredi 18 décembre. Un repas crêpes sera prévu à la Chandeleur.

LA VIE COMMUNALE

ÉTAT-CIVIL 2020

NAISSANCES

Alessio **HUIGNARD** né à Mayenne le 16 janvier
Mélyna **VERMEULEN** née à Fougères le 04 octobre
Louise **GUILLOUX** née à Mayenne le 15 décembre



DÉCÈS

Louis **OLIVIER** le 28 janvier
Maurice **BOULET** le 9 février
Claude **DODEMAND** le 1^{er} avril
Andrée **LELANDAIS** née **CHEUX** le 12 mai
Pierre-Marie **MAIZERAY** le 13 mai
Roger **LEBRUN** le 26 août
Jean **LESTAS** le 13 novembre
Marie **TERRIER** née **DAGUIER** le 25 décembre



TRAVAUX RÉALISÉS ET ACQUISITIONS

1. Bâtiments :

- Rénovation de la petite salle à la salle polyvalente : 4469.63 €
- Peinture porte de l'église et devanture de la boulangerie.
- Menuiseries extérieures logement communal lotissement de l'Ecotais
- Changement aiguilles de l'horloge de l'église
- Commencement de l'extension de l'atelier communal : 45298.16 € dont 13589.45€ de subventions au titre de la DETR 2020.
- Réfection de l'allée menant au cimetière : 11 598.84 €
- Réfection du jardin, lavoir et remise en état du ruisseau suite aux dégâts de l'orage du 9 mai 2020 : 20956.55 € dont 6286.97 € de subventions au titre de la DETR 2020.



2. Voirie :

- Rechargement : CR Les Francières, La Touche Cosnard, Le Boulai, La Durandière
 - Enduits : CR Les Francières, La Vairie, Le Boulai
 - Fossés : CR Les Forges
- Suite à l'orage du 9 mai, les équipes du service voirie de la Communauté de Commune ont passé 125h x 2 agents avec tracto et camion. Deux jours d'intervention de l'hydro cureuse ont aussi été nécessaires



3. Achats :

- Petite benne : 1188 €
- Tracteur tondeuse : 26220 €
- Groupe électrogène : 317.40 €
- Décorations de Noël : 1639.68 €
- Tablettes pc et housses pour école : 3774 €
- Vidéo projecteur : 301 €



LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
• WEEK-END <i>(du vendredi après-midi au dimanche soir)</i>	175 €	260 €
• Journée supplémentaire	50 €	60 €
• 1/2 journée supplémentaire	35 €	40 €
• Petite Salle la journée	60 €	-
• 1 repas en semaine	100 €	140 €
• Concours de belote / Loto	45 €	100 €
• Vins d'honneur <i>(verres compris)</i>	40 €	60 €
• Soirée dansante <i>(avec repas)</i>	320 €	410 €
• Bal public / Bal disco	160 €	550 €
• Théâtre / Assemblée générale <i>(verre compris)</i>	45 €	80 €
• Réunion / Conférence <i>(verre compris)</i>	-	35 €
• Thé dansant	120 €	160 €



La vaisselle est facturée au prix de 0.35 € l'unité pour un couvert complet et 0.20 € l'unité pour un couvert lunch (couteau, fourchette et verre). La vaisselle neuve 0.70 € le couvert complet.



Le gaz et l'électricité seront facturés en plus de la location suivant le relevé de compteur qui sera effectué à la remise des clés et au retour. Le KW sera facturé au prix de 0.21 € et le gaz au prix de 4 € le m³.

La salle devra être rendue propre ou il sera facturé 16 € de l'heure de travail effectué.

Il est désormais demandé au locataire une attestation d'assurance à chaque location.

Pour toutes réservations payantes, il sera demandé le versement des arrhes à hauteur de 50 % du tarif de la location à la réservation. Ces arrhes seront versées directement à la caisse du trésorier. En cas d'annulation cette somme restera acquise à la commune.

La capacité de la grande salle est de 350 personnes et celle de la petite salle de 50 personnes.



Pour la remise des clés lors de la location de la salle polyvalente, il faut s'adresser à Mme COURTEILLE Annick au : 02 43 00 63 32.

Afin de faciliter l'organisation de la location de la vaisselle, il est nécessaire d'appeler quelques jours avant et de bien calculer les quantités à réserver, Mme Courteille étant absente le Samedi.

INSCRIPTION DES NOUVEAUX HABITANTS



Il serait souhaitable que les nouveaux résidents et les personnes ayant une maison secondaire sur la commune se fassent connaître en mairie pour faciliter les contacts.

Would all new home owners in Désertines please visit the Town Hall to introduce themselves in order to make contact easier.

DÉCHETTERIE RELAIS

A compter du 1^{er} février, la déchetterie relais sera désormais ouverte le 2^{ème} et le dernier vendredi du mois de 14h à 17h. En cas de besoin, vous pouvez venir chercher la clef à la mairie.



ATTENTION :

Ne sont pas acceptés :

- ✗ les pneus, les gravats, les bouteilles de gaz.
- ✗ les pots de peinture (métallique et plastiques, vide ou pleins)
- ✗ les bidons ayant contenu des produits considérés comme dangereux (huile pour moteur, pétrole, lessive agricole, white spirit phytosanitaires ...)
- ✗ les appareils électriques et électroniques : téléviseurs, ordinateurs, magnétoscopes...



Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie de Gorron :

Horaires d'ouverture :



Lundi	14h-18h
Mardi	Fermé
Mercredi	14h-18h
Jeudi	Fermé
Vendredi	14h-18h
Samedi	10h-12h /14h-18h

Dernière entrée : 15 mn avant la fermeture

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

Avenue Émile Zola - 53120 GORRON (route de Fougères)

Contact : Service Déchets de la Communauté de Communes - 02.43.08.15.69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS PAR LE RELAIS

✓ Le Relais :

Vous pouvez déposer tous vos vêtements, textiles de toutes sortes et des chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

Le seul impératif est de déposer ces textiles dans un sac (50 litres maximum) et d'attacher les chaussures par paires.

- ✓ Lieu du container : Le container est situé devant la déchetterie.
- ✓ Ne pas déposer les sacs au pied du container, merci.



GANTS ET MASQUES À USAGE UNIQUE : À NE PAS JETER N'IMPORTE OÙ !

Négligemment abandonnés sur les trottoirs, les masques, gants ou lingettes usagés sont sources de pollution et de risque sanitaire. L'abandon de ces équipements de protection met non seulement en danger l'environnement, mais également la santé de tous, en particulier celle du personnel d'entretien et des agents de collecte, risquant la propagation du virus.

Les masques, gants, lingettes et mouchoirs à usage unique sont à jeter dans un sac fermé dans les conteneurs d'ordures ménagères afin d'être incinérés pour éviter toute contamination.



ATTENTION : ne pas les jeter dans les conteneurs de tri.

COLLECTE DE PNEUS AGRICOLES ANNÉE 2021

En 2020, 165 T de pneus ont été collectés pour 39 exploitations bénéficiaires. Ils ont été envoyés à la cimenterie Lafarge, à Saint-Pierre-la-Cour (en Mayenne) pour être broyés et utilisés comme combustibles.

La collecte de pneus agricoles est reconduite pour l'année 2021.



Seuls les pneus de voiture et les pneus agraires sont acceptés, sans jantes et sans corps étrangers. Les pneus de camion sont refusés. Le coût restant à charge pour les agriculteurs s'élève à **70 € TTC / tonne.**

Une vérification de la qualité et de la quantité des pneus sera effectuée en amont afin d'éviter toutes erreurs de dépôts. Les pré-inscriptions, avec indication du tonnage ou du nombre de

neus à éliminer, sont ouvertes auprès du service Propreté du Bocage Mayennais au 02.43.08.15.69 ou laetitia.bessiral@bocagemayennais.fr.



MEMO TRI

A déposer en vrac dans le conteneur jaune

Bouteilles et flacons en plastique

Briques alimentaires **Emballages, couvercles et capsules en métal** **Petits cartons**

Journaux, magazines, publicités, enveloppes, annuaires, courriers...

A déposer en vrac dans le conteneur vert

Pots, bocaux... **Bouteilles en verre** **Bouteilles de parfum** *(sans système d'ouverture)*

A déposer en sac fermé dans le conteneur ordures ménagères

Pots et barquettes en plastique et polystyrène, films et sacs en plastique, emballages souples, couches...

A déposer dans le composteur

Tonte de pelouse, feuilles, fleurs fanées, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf, marc de café, essuie-tout...

***N'hésitez plus ! Demander votre composteur auprès de la Communauté de Communes (02 43 08 15 69).**



SORTING GUIDE

I can take to the yellow recycling containers




Only plastic bottles and flasks



Juice cartons



Tins cans



Cardboard packaging



Newspapers, magazines, brochures...



I can take to green recycling containers




Glass pots



Glass bottle



Perfume bottle



Without corks and lids



I put into the dustbin



Plastic bags cling film, pots, plastic containers, polystyrene containers, nappies, flowerpots, broken crockery



I put into the individual composting



Peelings, leftover meals, eggshell, coffe grounds and tea bags, wood ash, paper, sawdust...



** don't hesitate ! To ask for a compost bin at the communauté de communes (02 43 08 15 69).*

LES DÉCHÈTERIES

HORAIRES

	Ambrières-les-Vallées	Gorron	Oisseau	Saint-Mars-sur-la-Futaie
Lundi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	10h à 12h
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Mercredi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	Fermé
Jedi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Vendredi	10h à 12h	14h à 18h	Fermé	Fermé
Samedi	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 17h	10h à 12h et 14h à 18h
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



Un doute ? N'hésitez pas !
Contactez le service propreté
de la Communauté de Communes
Tel : 02 43 08 15 69
laetitiabessiral@bocage-mayennais.fr

DÉCHETS REFUSÉS



INFOS PRATIQUES

Recensement citoyen obligatoire

Le recensement citoyen est **OBLIGATOIRE**. Il se fait en mairie pour tous Français **dès l'âge de 16 ans**. Si cette démarche n'a pas été effectuée, il faut se présenter en mairie pour une régularisation.

Documents à fournir :

- Carte d'identité
- Livret de famille
- Un document prouvant la nationalité française en cas de naissance à l'étranger

Le Maire délivre alors une attestation de recensement, à fournir **obligatoirement** pour se présenter à un concours ou à l'examen du permis de conduire



Le jeune sera ensuite convoqué pour effectuer sa JDC (Journée Défense Citoyenneté). Cette journée est **obligatoire**.

La carte d'identité et le passeport

Cartes d'identité et Passeports Biométriques **SUR RENDEZ - VOUS** **02.43.30.10.50**



Place de la Mairie
53120 GORRON

02.43.08.63.17

02.43.30.10.50

ville.gorron@gorron.fr

Infos pratiques

- Les demandes de passeports et cartes d'identité se font sur RENDEZ-VOUS uniquement (02.43.30.10.50)
Prévoir environ 20 min
- Présence exigée de chaque demandeur (y compris les enfants)
- Votre demande ne pourra être traitée que si le dossier est complet
- Prise d'empreintes dès l'âge de 12 ans
- La Mairie ne délivre pas de passeport d'urgence
- La déclaration de perte ou vol peut se faire en mairie, auprès d'un consulat de France à l'étranger ou des services de police étrangers

Adresses utiles

Pour la pré-demande
www.ants.interieur.gouv.fr

servicepublic.fr
www.mayenne.gouv.fr
(rubrique démarches administratives)

Carte d'identité

Documents à fournir (originaux)

- L'imprimé CERFA n°12100*02 rempli*, fournie en Mairie ou prédemande (www.ants.interieur.gouv.fr)
- 1 justificatif d'identité et de nationalité (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance)
- 1 photo d'identité datant de mois de 6 mois
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer...)
- Rapporter impérativement l'ancienne carte d'identité

*dans tous les cas les noms, prénoms date et lieu de naissance des parents sont obligatoire

En cas de perte

- - 1 timbre fiscal de 25€
- Déclaration de perte ou vol
- Fournir un acte de naissance (Mairie du lieu de naissance)
(Né à l'étranger : Service central d'état civil BP1056 44035 NANTES)

Passeport

Documents à fournir (originaux)

- L'imprimé CERFA n°12100*02 rempli* fournie en mairie ou prédemande (www.ants.interieur.gouv.fr)
- 1 justificatif d'identité et de nationalité (carte d'identité ou extrait d'acte de naissance)
- 1 photo d'identité datant de mois de 6 mois
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer...)
- Rapporter impérativement l'ancien passeport (si renouvellement)
- Timbre fiscal
 - 86 € pour les personnes majeurs
 - 42 € pour les personnes mineur de 15 ans et +
 - 17 € pour les personnes mineur de -15 ans

*dans tous les cas les noms, prénoms date et lieu de naissance des parents sont obligatoire

Selon votre cas, vous devrez également apporter les documents suivants:

Personnes hébergées: Photocopie de la CNI de l'hébergeant+attestation sur l'honneur+justificatif de domicile

Personnes divorcées: Une copie du jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex conjoint pour les femmes désirant utiliser leur nom d'épouse.

Personnes veuves: Extrait acte de décès du conjoint ou livret de famille pour l'inscription de la mention «veuve».

Personnes mineurs: 1 justificatif de l'exercice de l'autorité parentale + justificatif du responsable légal

- **Parents mariés :** livret de famille ou la copie intégrale d'acte de naissance.

- **Parents non mariés :** copie intégrale d'acte de naissance mentionnant la reconnaissance avant l'âge de 1 an par les 2 parents.

- **Parents Divorcés :** copie de la décision de justice qui désigne le (ou les) parent(s) qui exerce(nt) l'autorité parentale.

- **Autre personnes exerçant l'autorité parentale:** copie de la décision de justice prononçant le déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale

Attention, tous les pays n'acceptent pas les cartes d'identité de plus de 10 ans !!!

Délivrée après le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité est de 15 ans pour les personnes majeures. Délivrée entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée de validité passe de 10 ans à 15 ans, la carte est donc valable 5 ans après la date d'expiration.

De nombreux pays acceptent un titre d'identité en apparence périmé mais d'autres non. Il est fortement recommandé aux voyageurs de vérifier la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre (liste disponible sur le site du ministère des affaires étrangères, diplomatie.gouv.fr)

Vous pouvez demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité à condition de justifier de votre intention de voyage et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

**A compter de janvier 2021, le centre des Impôts de Mayenne
effectuera des permanences**

Gorron : 1^{er} et 4^{ème} mardi du mois

De 9h à 12h sur RDV au 02.43.30.10.58

Espace France Services – Mairie de Gorron

Landivy : 2^{ème} jeudi du mois

De 9h à 12h sur RDV au 02.43.05.42.05

Mairie de Landivy

Ambrières les Vallées : 3^{ème} vendredi du mois

De 9h à 12h sur RDV au 02.43.08.01.79

Espace France Services – Mairie de Ambrières



ACCOMPAGNEMENT, SOLIDARITE, HUMANITE



Fondée par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe et les Fédérations Générations Mouvement des 3 départements, RESO'AP (Réseau Social d'Aides à la personne) a pour but de maintenir l'autonomie des personnes par la mobilité sur les territoires et faciliter le maintien à domicile pour toute personne isolée, âgée, en situation de handicap, engagée dans des démarches d'insertion socio-professionnelle... Elle propose un service d'accompagnements à domicile et hors domicile.

Aller chez le médecin, faire des démarches administratives, rendre visite à un proche... ces actes simples peuvent devenir un casse-tête pour les personnes les plus isolées. RESO'AP met en relation des personnes ayant un besoin en accompagnement avec des bénévoles.

Vous souhaitez :

- Devenir bénévole
- Bénéficier d'un accompagnement

Contactez vos interlocuteurs de proximité de RESO'AP :

- ♦ Pôle Solidarité-Jeunesse de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais - Angélique FONTAINE au 02 43 08 16 11
- ♦ Familles Rurales de Gorron : M. PERRET - 06 89 30 44 43
- ♦ Générations Mouvement Ambrières : Mme PICAUT - 06 76 18 20 37
- ♦ Générations Mouvement Landivy : Mme FLEURY - 02 43 05 09 51
- ♦ Ou RESO'AP par téléphone au 02 43 39 44 49 ou par mail contact@resoan.fr

Comment se déroule un accompagnement véhiculé après inscription ?

1 - Contactez la plateforme RESO'AP 48 heures minimum avant votre rendez-vous ou sortie

02 43 39 44 49

Mail : contact@resoan.fr

Du lundi au vendredi de 9H à 12h et de 14h à 17H

2 - RESO'AP contacte le bénévole disponible le plus proche de chez vous

3 - RESO'AP vous communique le nom et prénom du bénévole qui vous accompagnera dans votre déplacement

4 - Une fois le déplacement réalisé, le bénévole vous fait signer un document mentionnant le nombre de kilomètres parcourus

5 - RESO'AP se charge de vous adresser la facture (participation de 0,60 € du kilomètre + 5 euros d'adhésion annuelle)

6 - RESO'AP rembourse le bénévole des frais kilométriques engagés.

Collégiens, lycéens et étudiants



**Point
Information
Jeunesse
Du Bocage Mayennais**

**Orientation, métier, job été, logement,
stage, loisirs, santé, atelier CV, chantiers
citoyens argent de poche, ...**

**Vous avez une question ?
Nous avons une réponse**

Maison Initiatives Jeunesse

Avenue Charles de Gaulle

53 120 Gorron

Tél : 06.72.37.08.35

Mail : mij53@orange.fr

Site : www.maisondesinitiatives.sitew.org



**Label
Information
Jeunesse**

2021



Chantiers Citoyens Argent de Poche Et Ateliers Actes Citoyens*

Sur le Bocage Mayennais

Pour les jeunes de
16* à 18 ans

* Ateliers actes citoyens pour les jeunes de 14 à 15 ans

Le principe du dispositif est d'effectuer des petits chantiers de proximité durant les congés scolaires.

Les chantiers ont pour but de participer à l'amélioration du cadre de vie. En contrepartie d'une indemnisation ou sous forme de Bourse déclik* (15 € par jeune/3h).

Hiver : inscription semaine 5

Printemps: inscription semaine 14

Été : inscription semaine 22

Toussaint : inscription semaine 39

Noël : inscription semaine 48



Avec le concours de la CCBM



Maison des Initiatives Jeunesse
Contact au 06.72.37.08.35
mij53@orange.fr
www.maisondesinitiatives.sitew.org



Édité et réalisé par nos soins.



MAISON DES INITIATIVES JEUNESSE

La Maison des Initiatives jeunesse (MIJ) permet aux jeunes de 12 à 25 ans (collégiens, lycéens et étudiants) d'avoir localement des informations sur les sujets qui les préoccupent (orientation, santé, job saisonnier, étude, logement, séjour, partir à l'étranger,...). La MIJ est basée à Gorron (salle omnisports) mais elle est itinérante à la demande d'un groupe de 3 jeunes ou à la demande d'une commune.

CHANTIERS CITOYENS ARGENT DE POCHE et ACTES CITOYENS 14-18 ans



Lors de chaque période de vacances scolaires, plusieurs chantiers citoyens sont proposés par les communes de la CCBM.

Chantiers « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans (veille des 19 ans) et des chantiers « actes citoyens » pour les jeunes de 14-15 ans, les 2 dispositifs permettent : de découvrir le monde du travail, l'apprentissage de gestes et de techniques, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, la rencontre avec d'autres jeunes et l'échange avec les agents ou bénévoles.

Comment s'inscrire ...
Pour pouvoir en bénéficier, il faut télécharger ou venir retirer un dossier d'inscription auprès de la MIJ.

Le dossier est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Une cotisation de 2€ sera demandée.



Quand s'inscrire :

PERIODE DE VACANCES 2021	SEMAINE D'INSCRIPTION	REPONSE
Du 22 février au 5 mars	Semaine 5	Semaine 6
Du 26 avril au 7 mai	Semaine 14	Semaine 15
Du 24 juin au 31 août	Semaine 22	Semaine 24
Du 18 octobre au 29 octobre	Semaine 39	Semaine 40
Du 20 décembre au 24 décembre	Semaine 48	Semaine 49

Renseignements :
06.72.37.08.35
02.43.08.11.68

Un chantier de 3h permet d'acquérir une première expérience de travail, se faire connaître, rencontrer d'autres jeunes, apprendre des techniques, valoriser son CV et gagner un peu d'argent de poche (15€/3h) pour les jeunes de 16-18 ans et un

INFORMATION JEUNESSE 12-25 ans

Le Point Information Jeunesse est un espace de ressources et un temps d'accueil et d'information gratuit accessible à tous les jeunes de 12 à 25 ans sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

L'Information Jeunesse de la MIJ permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur :

- L'orientation,
- Les métiers,
- Les jobs saisonniers,
- L'engagement,
- Le quotidien,
- Les logements,
- Partir à l'étranger,
- Le baby-sitting,

Voici quelques projets pour 2021 :

Création d'un réseau de mise en relation « aidant-aidé » : remise à niveau, aide aux devoirs, baby sitting, logement étudiant, visite de courtoisie,.... mise en place par simple coup de fil, message,...

Intervention dans les collèges (atelier lettre de motivation, atelier CV, découverte de l'lj sous forme de jeux, livret d'accompagnement pour trouver un stage,...)

- Ateliers cv lors de chaque période de vacances scolaires.
- 15zaine du job saisonnier : vacances de février (du 22 février au 5 mars).
- Bourses d'encouragement : aide technique et financière pour les jeunes qui ont un projet personnel ou collectif
- Stage baby sitting (vacances d'avril)

Pour les projets ci-dessus ne pas hésitez à se préinscrire ou à se renseigner dès maintenant afin de mettre en place des ateliers sur les communes ou les jeunes sont intéressés 06.72.37.08.35

LUDOTHEQUE

tous publics

Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles : le service LUDOTHEQUE est ouvert à tous (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...) avenue Charles de Gaulle à Gorron, en itinérance grâce à la collaboration avec les écoles, des structures enfance jeunesse, le réseau lecture.....

Pourquoi JOUER ?

Pour passer un moment convivial où l'on recherche le bien-être, la détente et faire une pause ludique.

Qu'est-ce que cela apporte ?

Grâce aux différents types de jeux, vos enfants pourront développer des compétences indispensables à leur vie d'adulte : apprendre à collaborer, à travailler en groupe, à communiquer, à innover, à gérer ses émotions, à attendre son tour, surmonter des situations difficiles, à négocier....

Pourquoi adhérer ?

C'est aussi parce que nos enfants se lassent vite de leurs jouets, la ludothèque est le moyen idéal pour renouveler régulièrement (à

moindre coût) les jeux à la maison. C'est un excellent moyen de découvrir à quels types de jeux nos enfants sont intéressés

Venez passer un bon moment autour d'une table ou encore emprunter des jeux pour vivre chez soi de bons instants.



Ouverture gratuite du service :

Mercredi 10h à 18h

1er samedi du mois 10h à 12h

Animations itinérantes :

Animations JEUX près de chez vous en collaboration avec le réseau lecture de la CCBM.

Pour connaître les dates n'hésitez pas à visiter notre site ou à nous suivre sur facebook.

Renseignements 02.43.08.11.68

www.maisondesinitiativessitew.org

PROJETS DE JEUNE



Un projet de jeune : c'est s'investir lors d'une animation sur le territoire proposée par nos services ou réfléchi ensemble.



- Tu as des projets plein la tête,
- Tu aimerais réduire le coût des activités organisées par les services jeunesse,
- Tu veux te financer tes propres projets (livres, concerts, festival...)

Deux formules te permettent de donner de l'élan à tes envies :

Bourse jeunes :

Permettre à des jeunes de 12 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût des activités

organisées par les services jeunesse des 3 bassins de vie de la CCBM

Bourse déliks :

Permettre à des jeunes de 14 ans et plus de se financer ou de diminuer le coût d'un projet après validation auprès d'un membre de la MIJ (se référer au dossier spécifique de demande, téléchargeable sur le site).



15^{zaine} du JOB SAISONNIER

Du 22 février au 5 mars

C'est pour qui ? Les jeunes de 14 à 25 ans résidant sur la CCBM.

Comment cela fonctionne ? Mise en place de rencontres itinérantes. Le but étant de mettre en lien : entreprise ou association et des jeunes qui recherchent un job saisonnier, une alternance ou un apprentissage.

Pourquoi venir ? pour déposer son Cv, se faire connaître, se présenter, trouver un travail, un stage,... durant les périodes de vacances scolaires.

C'est quand ? Mardi 23 février : 9h-11h Montaudin / 11h30 - 13h Landivy. Vendredi 26 février : 13h-16h Gorron. Mardi 2 mars : 9h-11h Chatillon S/C. Vendredi 6 mars 13h30-16h Chartrigné

Entreprise, association, service.

Vous cherchez à recruter du personnel saisonnier, en alternance ou en apprentissage



Vous êtes lycéen ou étudiant

Faites-vous connaître dès maintenant pour que nous puissions vous aider avant le jour « j » (Cv, présentation,...)



Maison des initiatives jeunesse (MIJ) avenue Charles de Gaulle 63120 Gorron. Tél : 02.43.08.11.68 / 06.72.37.08 25

Horaires : mercredi 10h-18h / mardi, jeudi 15h-17h . Rendez-vous itinérant possible sur demande

mij63@orange.fr

site : www.maisondesinitiativessitew.org





Animation Jeunesse

Accueil de loisirs Fougerolles/Landivy pour les 3-12 ans

Les enfants sont accueillis pendant les petites et grandes vacances scolaires à l'accueil de loisirs de « Fougerolles - Landivy » qui ouvre alternativement sur les deux communes dans des locaux adaptés aux enfants.

Pour l'année 2021 :

Accueils de Loisirs Fougerolles/Landivy	
Site de Fougerolles - passage des enfants cachés	
Site de Landivy - école maternelle - route de St Mars	
Horaires d'ouverture : 7h-19h	
Site de Fougerolles	Site de Landivy
Du 22 au 26 février	Du 1 ^{er} au 5 mars
Du 26 au 30 avril	Du 3 au 7 mai
Du 7 au 30 juillet	Du 16 au 31 août
Du 18 au 22 octobre	Du 25 au 29 octobre
Fermé	Du 20 au 24 décembre

Les mercredis

L'accueil de loisirs de Landivy est ouvert les mercredis après-midi (de 12h à 19h).

Les inscriptions pour la cantine et l'après-midi se font auprès de la directrice de l'ALSH.

Lors de chaque période de vacances, nous élaborons un programme sur un thème spécifique, avec des activités diverses et variées : activités manuelles, jeux, cuisine, sortie, ...

Participation Financière

Mode de tarification (selon le QF)	Grille de tarifs 2020						
	0 à 499	500 à 699	700 à 899	900 à 1049	1050 à 1199	1200 à 1399	1400 et +
journée	5.25 €	5.58 €	5.90 €	6.22 €	6.54 €	6.87 €	7.19 €
1/2 journée	2.63 €	2.79 €	2.95 €	3.11 €	3.27 €	3.42 €	3.60 €
Mercredi	1.85 €	1.96 €	2.07 €	2.18 €	2.29 €	2.40 €	2.51 €
Semaine complète	24.95 €	26.48 €	28.02 €	29.55 €	31.09 €	32.62 €	34.16 €

Les tarifs des repas dépendent des collectivités. Ceux-ci changent au mois de janvier

Centre d'animation pour les 10-18 ans

Le centre d'animation s'adresse aux jeunes vivant sur le Bassin de vie de Landivy et propose des activités variées :

- activités manuelles
- jeux
- atelier cuisine
- sorties
- sports



en alternance sur les différentes communes. Pour les sorties, le car effectue un circuit de ramassage sur les communes.

L'animatrice intervient également pour accompagner les projets des jeunes. Elle se déplace sur les communes à la demande, quel que soit le projet. Tout est envisageable, de la sortie shopping, aux camps d'été, participation à un concert... Toute activité intéressant au moins 5 jeunes est proposée aux vacances suivantes ... A vos appels !

Le programme détaillé des activités est distribué dans les écoles, les mairies, les médiathèques. Il est aussi disponible sur le site internet de la Communauté de Communes ainsi que sur le compte Facebook des services jeunesse du Bocage Mayennais

Horaires et Tarifs :

Les horaires et tarifs dépendent de l'activité, demi-journée ou journée. L'animatrice est présente de 9h à 17h à son bureau, en mairie de Landivy.



<p>Renseignements et inscriptions :</p> <p>Marie RONCERAY</p> <p>Bureau • 02.43.05.41.32 portable • 06.34.54.46.31</p> <p>Mail • service-jeunesse@landivy.fr</p>
--



LES ASSOCIATIONS DU CANTON



- Désertines
- La Dorée
- Fougerolles-du-Plessis
- Landivy



L'ADMR, toujours à vos côtés !
Dans le respect des gestes barmées.



02 43 05 70 95 fougerolles.admr53@wanadoo.fr www.admr53.fr
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU Bocage Mayennais

L'Assemblée générale de l'association a eu lieu à Désertines le 9 Octobre dernier.

En 2019, 12723 heures d'intervention ont été réalisées auprès de 136 personnes âgées, bien que l'autofinancement augmente chaque année, c'est plus de la moitié de ces heures qui bénéficient d'une participation financière de l'APA. Chez 19 familles c'est 1222 heures qui ont été effectuées et aussi 1228 heures auprès de 8 personnes en situation de handicap.

34 personnes sont équipées de la téléassistance qui améliore la sécurité des personnes au domicile ou à l'extérieur.

14 aides à domicile et deux secrétaires y sont salariées. Huit bénévoles contribuent au bon fonctionnement de l'association.

Trois animations (jeux de société avec goûter, crêpes et atelier mémoire) ont été organisées dans l'année.

Moins de retour pour l'enquête de satisfaction cette année mais 86% des réponses sont « très ou plutôt satisfaisant ».



Accueillir de nouveaux bénévoles pour rester dynamiques, innover et évoluer.

Contactez-nous

Noël Pitto, Claude Landais, Martine Fréard (Fougerolles), Françoise Pouriel, Jeannine Rete (Désertines), Suzanne Pilorge, Monique Ferreira (Landivy), Marie Thérèse Chemin (La Dorée).

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DU BOCAGE MAYENNAIS



L'association compte une quinzaine de bénévoles à ce jour, à nous relayer pour accueillir les donateurs lors des 3 collectes annuelles planifiées par la fédération départementale .

Pour l'année 2021 les collectes se feront sur FOUGEROLLES DU PLESSIS et GORRON .La générosité et la mobilisation des donateurs et futurs donateurs doivent se poursuivre pour répondre aux besoins de tous les patients.

Si on y réfléchit, nous sommes tous des receveurs potentiels, n'oublions pas que ce geste peut sauver des vies : la nôtre, celle d'un proche,

Si vous connaissez des personnes de plus de 18 ans et moins de 71 ans vous pouvez les encourager et les motiver à être sauveur de vie.

Vous pouvez aussi rejoindre l'équipe en tant que bénévoles, c'est aussi ça donner un peu de soi, même si le don de sang vous fait peur ou ne vous est pas possible.

Cette année nous avons récolté 170 poches,

Nous avons honoré 18 donateurs fidèles en remerciement de leur engagement,

Ne baissons pas les bras, car << à ce jour, aucun produit ne peut remplacer le sang>>

Suite à une réunion avec la présidente de l'union départementale L'EFS et l'association de Gorron et Fougerolles du plessis, l'EFS nous a planifier ses dates avec le lieu dans l'intention d'avoir plus de donateurs.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueilleront a FOUGEROLLES DU PLESSIS ou a GORRON lors des prochaines collectes de 15H a 18H30

LUNDI 8 FEVRIER A GORRON

JEUDI 9 JUIN A FOUGERLLES DU PLESSIS

JEUDI 31 MARS A FOUGEROLLES DU PLESSIS

LUNDI 26 JUILLET A GORRON

LUNDI 27 SEPTEMBRE A GORRON

LUNDI 29 NOVEMBRE A GORRON

JEUDI 9 DECEMBRE A FOUGEROLLES DU PLESSIS

Nous lançons à nouveau un appel pour que nous nous mobilisions tous pour donner un peu de nous, il suffirait qu'à chaque fois que nous donnons, nous venions accompagnés d'un nouveau donateurs.

L'opération des motards ont du cœur n'a pas eu lieu cette année pour cause crise sanitaire et est programmée le DIMANCHE 25 AVRIL 2021

En attendant de vous voir lors des collectes, tous les membres de l'association vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2021.

L'équipe de l'ADSB du Bocage Mayennais

PROGRAMME DES RANDONNEES 2021



Pour les randos mensuelles deux distances sont proposées : entre 7 et 12 kms

Dimanche 24 janvier	LA DOREE (53) : départ 14h parking de la Mairie Circuit de Valandré 10,5 kms. 16h30 galette des rois (sous réserve ?)	Georgette GROUSSARD 02 43 05 08 90
Dimanche 21 février	GORRON (53) : randonnée déguisée départ de l'église 14h circuit de la Colmont 8 et 11 kms	Yves AUBERT 02 45 08 07 50
Dimanche 21 mars	MOULAY (53) : départ de l'église 14h sentier des Gaulois 8 et 12 km	Régis MOREAU 02 43 05 39 73
Dimanche 18 avril	BRECEY (50) : départ de l'église 14 h Circuit des châteaux 13,5 et 9,5 kms	René RENAULT 02 43 05 01 34
Samedi 1 ^{er} mai	Brevet des Randonneurs à PONTMAIN (53) :	CDRP 53
9 au 16 mai	SEJOUR en Espagne à HUESCA (8 jours 7nuits) sur réservation* Hébergement au MORINO DE TOU (VTF) en Pyrénées Aragonaises	René RENAULT 02 43 05 01 34
Dimanche 23 mai	NIORT LA FONTAINE (53) : départ 14h Place de l'église, circuit des ruisseaux et tour des Châteaux de Lassay 9 à 12 kms-- Possibilité de randonner à la journée : le matin boucle de 8 à 9 km départ place de l'église de Niort à 9h30-pique nique tiré du sac	Philippe FREARD 02 43 05 01 16
Dimanche 20 juin	Journée en covoiturage à FEINS (35) : « Le tour du Lac » départ de Pontmain 8h45 Parking du Lac départ rando 10h et 14h circuit le tour du Lac « pique-nique tiré du sac »	Jean Claude BERTIN 06 11 97 54 17
Dimanche 18 juillet	Journée en car à PAIMPONT (35) : Forêt de Brocéliande sur réservation* , pique-nique tiré du sac *Plus d'infos ultérieurement * Guy COUPEL 02 43 05 07 35 -Christian TEMPLIER 06 07 24 77 13	
Dimanche 29 août	JUVIGNY SOUS ANDAINE (61) : La Tour de BONVOULOIR Possibilité à la journée, matin boucle de 10 kms départ 9h30 de la Tour de Bonvouloir- pique nique tiré du sac- après midi boucle de 10 kms départ 14h même endroit	Michèle ROUSSEAU 02 43 05 01 67
Dimanche 19 septembre	St BRICE EN COGLES (35) : Journée du patrimoine départ 14h Champ de Foire, route de La Selle en Cogles, circuit La Marche des Châteaux 8 et 11 kms Christine DANVEAU 06 67 33 00 20 - Alain COQUELIN 06 78 95 59 40	
Dimanche 17 octobre	St DENIS DE GASTINES (53) : départ 14h place de l'église circuit : du Bois Joli 10 kms Gilbert PILORGE 02 43 05 40 51 André BOUDIN 02 43 05 50 82	
Samedi 23 octobre	Soirée châtaignes à LANDIVY (53) 19H15 Salle de la Perelle	
Dimanche 21 novembre	BION (50) : départ 14h Place de l'église circuit de Bion Mortain 8,5 et 13 kms	Thérèse POISSON 02 43 05 26 87
Dimanche 19 décembre	FOUGERES (35) : départ de Paron (Emmaüs) 14h circuit surprise 8 et 12 kms Christian TEMPLIER 06 07 24 77 13 et Guy COUPEL 02 43 05 07 35	

** « RANDONNEES « FRAICHEUR » le Jeudi 20h précises 8 à 10 km **0,50 € la sortie ou 2€ les 6 sorties

20 mai	MONTAUDIN (53) Place de l'église	Michèle ROUSSEAU	1 ^{er} juillet	PARIGNE (35) Place de l'église	Christine DANVEAU
3 juin	MELLE (35) Place de l'église	Georgette GROUSSARD	15 juillet	St MARS SUR LA FUTAIE (53) Place de l'église	
17 juin	St HILAIRE DU HARCQUET (50) Place de l'église	Thérèse POISSON			

renseignements : 02 43 05 07 35 ou 02 43 05 08 90

ECONOMIE

Reprise du garage Désertines Automobiles



Après 32 années de bons et loyaux services, Roland et Chantal Guérin ont passé la main suite à la retraite de Roland à la fin décembre.

Nicolas Launay et Angéline Hebert ont alors choisi de saisir l'opportunité et de reprendre l'entreprise.

Fort d'une expérience de 10 ans, Nicolas a travaillé dans le groupe Renault à Mayenne et Saint Pierre des Nids et sera accompagné par Angéline qui assurera la partie administrative de l'entreprise.

Le garage est affilié avec les avantages et garanties du réseau de réparation multimarques MOTRIO, en proposant le service mécanique, tôlerie et vente de véhicules neufs et d'occasion.

L'enseigne sera présente sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/Garagedesertinesautomobiles>

Nicolas et Angéline seront ravis de vous accueillir au sein du garage.

Tél : 02 43 00 61 35

Horaires :

Lundi 14h00-18h30

Du mardi au vendredi : 8h00-12h00, 14h00-18h30

Samedi : 8h00-12h00

Nous souhaitons une bonne retraite à Roland ainsi que la bienvenue à Angéline et Nicolas.

Maintien de service de proximité



Faisant suite à la réunion participative sur le sujet du maintien de service, en complément d'une présence ponctuelle et quotidienne du dépôt de pain, seront mis en service prochainement, deux distributeurs de pains et produits frais qui seront alimentés par la boulangerie JOLY de Lévaré.

Ce maintien de service est permis par le faible coût du à la prédisposition du local existant sans travaux de fond.

Des subventions départementales et régionales sollicitées vont concourir et favoriser le projet.

Une assistance sera assurée les premiers jours pour guider les clients.



- Paiement avec monnayeur (qui rend la monnaie) et carte bancaire sans contact sécurisé.
- 42 casiers par distributeur, en communication par téléphonie avec le boulanger pour réapprovisionnement.
- Distributeur isolé et réfrigéré pour le frais et ventilé pour le pain/ viennoiseries.

EN BREF...

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

Le 11 novembre 2020 a eu lieu la commémoration du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 mettant fin aux combats de la 1^{ère} guerre mondiale

Cet hommage à tous les morts pour la France tombés au champ d'honneur s'est déroulé dans le respect des gestes barrières, avec un effectif réduit au strict minimum.

Les dépôts de gerbe ont été effectués à tour de rôle.



CRÉATION DU NOUVEAU SITE INTERNET ET DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE



Création d'un logo de la Commune



Nouveau Site Internet



- Actualités de la commune
- Évènements de la commune et des associations
- Informations locales des services et des infrastructures
- Service à la jeunesse, restauration (menus scolaires), écoles, etc ...
- Commerces, artisans, société, prestataires de services, tourisme, agriculture, service à la santé ...
- Informations conseil municipal
- Informations d'urbanisme, droit du sol, terrain à bâtir, etc...
- Droits et démarches, renseignements administratifs .
- Horaires déchetterie, environnement
- Patrimoine et histoire

www.desertines53.fr

REPAS DU CCAS

Dans un contexte sanitaire très particulier et en plein confinement, il était impossible d'organiser le traditionnel repas des cheveux blancs.

Le samedi 21 novembre, les membres du CCAS ont donc porté à domicile les repas, en respectant toutes les mesures de distanciation.

84 personnes ont pu apprécier le repas concocté par Marie Cadart du restaurant au RDV à Désertines :

Punch en apéritif avec ses amuse-bouche

Velouté d'Argenteuil (soupe tapioca + asperge + crème)

Filet d'aiglefin aux poireaux (en forme de donuts) sauce citronnée

Bœuf braisé avec mille feuilles de légumes et gratin dauphinois, sauce aux cèpes

Petit plateau de fromage

Dessert de Noël : mousse framboise en gâteau individuel.

Petit ballotin de Noël.





En octobre 2020, la commission cantine et Mme Courteille, la cuisinière ont mis en place la semaine du goût.

Petits et grands ont pu ainsi découvrir de nouvelles saveurs (sauce à la bière, confiture de tomates maison.....)



Le traditionnel repas de Noël a eu lieu juste avant les vacances :

Au menu cette année :

Petits fours chauds

Pintade aux raisins accompagnée d'une purée de pomme de terre et de carottes

Glace

Chocolat de Noël et clémentine

Jus de pomme ou jus d'orange.

Un quiz sur le thème de Noël a agrémenté le repas.

LES ASSOCIATIONS LOCALES

Société de Chasse St Hubert SHD

Désertines – Vieuvy - Saint Aubin Fosse-Louvain



Nos 40 chasseurs ont entamé la **91^{ème} saison** de chasse le 20 septembre dernier. Hugo Bricchet et Swann Leblanc entrent dans notre association, le premier avec sa première validation de permis, la deuxième pour sa première année de chasse accompagnée.

Nous remercions encore une fois les propriétaires qui nous font confiance depuis toutes ces années, et nous poursuivons la bonne gestion des espèces animales sauvages qui peuplent notre territoire.

Conformément au plan de chasse de cette année, **15 chevreuils** pourront être prélevés sur Désertines, Vieuvy et St Aubin Fosse-Louvain.

Voici, à ce jour, le tableau de prélèvement des grands gibiers, sur nos terrains :

Animal	Poids vif de l'animal	Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Chasseur qui a prélevé
Chevreuril Mâle	27 kgs	20/09/2020	La Touche Désertines	Leblanc Swann (Désertines)
Chevreuril Mâle	30 kgs	20/09/2020	La Touche Désertines	Bricchet Gérard (Désertines)
Chevreuril Mâle	25 kgs	26/09/2020	La Cotentinière Vieuvy	Fromond Hugo (invité Désertines)
Chevreuril Femelle	26 kgs	09/10/2020	La Coinonnière Désertines	Darzel F/Chenu M (St Aubin F.L.)
Chevreuril Femelle	22 kgs	09/10/2020	La Coinonnière Désertines	Gobé M/Leblanc J-Y (Désertines)
Chevreuril Femelle	23 kgs	14/11/2020	Le Buron St Aubin F.L.	Darzel Ferdinand (St Aubin F.L.)
Chevreuril Mâle	28 kgs	21/11/2020	La Fontaine St Aubin F.L.	Bricchet G (Désertines)
Chevreuril Femelle	28 kgs	21/11/2020	La Fontaine St Aubin F.L.	Leblanc Jean-Yves (Désertines)
Chevreuril Mâle	27 kgs	29/11/2020	La Baconnière Vieuvy	Bricchet Hugo (Désertines)
Chevreuril Femelle	25 kgs	29/11/2020	La Baconnière Vieuvy	Plé Jacky (Désertines)
Sangliers Mâle : 3	20 à 77 kgs	30/08/2020	St Aubin F.L. Vieuvy	Fourmond Marcel Blanchard Serge Guérin Stéphane
Sangliers Femelles : 3 Mâle : 1	30 à 70 kgs	15/10/2020	La Terrerie Désertines	Louveau Claude Guérin Stéphane Darzel Ferdinand

En ce qui concerne le lièvre, **9 bracelets** ont été attribués pour les chasseurs de Désertines, **6** pour ceux de St Aubin F.L., et **3** pour ceux de Vieuvy.

Quatre dimanches étaient prévus pour ces prélèvements de lièvre, mais seuls deux ont été maintenus pour cause de deuxième confinement.

Au dernier comptage de janvier 2020, les effectifs des renards avaient tendance à augmenter légèrement. Nous continuons les prélèvements pour en limiter la population sur nos terrains.



Les sangliers sont présents depuis cet automne encore sur nos terrains et nous constatons souvent des indices de leur présence.

Sept animaux ont déjà été prélevés et nous poursuivrons les prélèvements jusqu'à la fermeture de la saison, car ces animaux, classés nuisibles en Mayenne, font beaucoup de dégâts sur nos cultures agricoles.

Si vous constatez la présence ou des dégâts de sangliers sur vos terres, n'hésitez pas à prévenir le président de la société, Mr Gaylord Fourmond ou Mr Joel Leroyer, via la mairie. Nous ferons notre possible pour organiser des battues, si besoin.



GIC du Bocage

Le Groupement d'Intérêt Cynégétique du Bocage (GIC du Bocage), créé le 7 février 2017, permet de réunir les chasseurs adhérents et de gérer les espèces lièvre, et chevreuil depuis cette saison.

Les derniers comptages effectués montrent que les effectifs de lièvre remontent nettement sur nos terrains, Désertines est la commune où la courbe est la plus basse, avec un Indice Kilométrique de 1,9 lièvre/km. La création du GIC du Bocage a permis de faire progresser la population sur l'ensemble des 10 communes.

Comme la population apparaît dynamique et en développement, la décision de chasse a été votée lors de la dernière AG de mars 2020. Pour rappel, un coefficient de prélèvement de **1 lièvre pour 120 hectares** a été voté et validé par la Fédération des chasseurs.

55 bracelets ont été proposés au prélèvement cette saison pour l'ensemble des 6200 hectares du GIC.

Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est moins présent sur nos terrains cette année. Si vous trouvez un lièvre mort de manière inexplicquée, prévenez-nous pour qu'on le fasse analyser auprès de la FDC de la Mayenne.

Cela nous permet de faire un suivi de l'évolution de cette maladie sur l'espèce lièvre.

Les prochains comptages nocturnes auront normalement lieu courant janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent, dans notre département.

L'assemblée générale du GIC du Bocage aura lieu, si les conditions sanitaires le permettent, courant mars 2021. Les éventuels chasseurs privés désireux d'adhérer à cette association, peuvent obtenir des renseignements en envoyant un mail à :

gicdubocage@gmail.com



Ce sont **183 faisans communs** et **20 perdrix rouges** qui seront normalement lâchés sur notre territoire, jusqu'à la fermeture de la chasse.

En prévention des dégâts sur les semis de maïs au printemps prochain, nous renouvelerons nos opérations de régulation des corvidés (corbeaux et corneilles). Nous concentrerons notre aide sur les agriculteurs qui nous confient leurs terrains.

Ceux qui seront touchés sont invités à nous avertir dès qu'ils le seront, pour mieux cibler les lieux de prélèvement.

Pour Désertines, prévenir **Mr Leroyer Joel** au 02-43-00-62-13, pour St Aubin F.L., prévenir **Mr Darzel Ferdinand** au 02-43-08-68-80, pour Vieuvy, prévenir **Mr Louvigné Didier** au 02-43-00-64-93.



Le **28 février 2021** prochain, la saison de chasse se terminera ; les éventuels nouveaux chasseurs intéressés pour devenir membres de notre société de chasse devront se faire connaître avant le mois d'aout 2021, afin de mieux préparer leur arrivée parmi nous.

Si les conditions sanitaires le permettent, nos deux prochains Super Loto auront lieu le **dimanche 28 mars** et le **dimanche 18 juillet 2021**, notez-les dès maintenant dans vos agendas !

L'ensemble des chasseurs vous remercient pour votre confiance au fil de ces années, et vous présentent leurs **Meilleurs Vœux pour l'année 2021.**

L'amicale des A.F.N

Les A.F.N vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette année 2021

CLUB Y A D'LA JOIE

La présidente et les membres du bureau vous adressent tous leurs vœux pour 2021 t surtout une bonne santé à tous.

Nous venons de terminer une année très difficile en raison du virus Covid 19.

Espérons que nous reprendrons nos activités habituelles dès que le contexte sanitaire nous le permettra.

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux adhérents.

N'hésitez pas à vous faire inscrire, vous serez les bienvenus.

DÉSERTINES PÉTANQUE

Le Président et les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2021 et une très bonne santé.

Chaque association désirant une subvention pour l'année 2021 doit faire une demande écrite auprès de la mairie, joindre son bilan financier, et **obligatoirement le numéro de SIRET de l'association et un relevé d'identité bancaire.**

LA RECETTE D'ISABELLE

Gâteau à la compote de pomme :

- 300 g de compote de pomme (500 g pour un gâteau plus épais)
- 120 g de farine
- 140 g de beurre
- 120 g de sucre
- ½ sachet de levure chimique
- vanille

Recette

1. Préchauffer le four à 210° - Thermostat 7
2. Faire fondre le beurre. Y ajouter le reste des ingrédients et bien mélanger
3. Mettre dans un moule beurré et fariné et faire cuire environ 40 minutes, en surveillant la coloration (moi, c'est plutôt 20 min dans mon four avec surveillance de la cuisson, pas trop cuit).

Meilleur servi tiède,
seul ou avec une part de fondant au chocolat, un coulis de fruit ou une boule de
glace

Bon appétit !
(Recette MARMITON)



NUMÉROS UTILES

<i>Ecole Publique</i>	02 43 00 60 64
<i>Cantine Scolaire</i>	02 43 04 63 95
<i>Garderie</i>	02 43 00 60 64
<i>Espace France Services Gorrion</i> CAF. MSA. CARSAT. CPAM	02 43 30 10 58
<i>A.D.M.R</i> 5, rue du Maine. Fougerolles du Plessis horaires d'ouverture : lundi, mardi et vendredi : 9h 12h et 13h15 16h15 Mercredi de 9h à 12h	02 43 05 70 95
<i>Assistante sociale</i> 3, rue Cour de Forges - Gorrion	02 43 08 06 03
<i>Médiateur/Conciliateur</i> Permanence à Landivy le 1 ^{er} mardi du mois	02 43 05 42 05
<i>C.C.B.M</i> 1, Grande Rue – Gorrion www.bocage-mayennais.fr	02 43 08 47 47
<i>Centre des Impôts</i> 75, rue des Alouettes- Mayenne	02 43 04 81 46
<i>Petit Pégase</i>	0806 800 053
<i>Gendarmerie de Landivy</i>	02 43 05 42 39
<i>ENEDIS</i>	09 726 750 53
<i>SAUR (eau et assainissement)</i>	02 44 71 05 58
<i>SENUM (assainissement non collectif)</i>	02 43 05 13 29
URGENCES POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
ANTIPOISON : Rennes Angers	02 99 59 22 22 02 41 48 21 21

Désertines

53
Commune de la Mayenne

Mairie - Rue de Normandie

53190 DÉSSERTINES

02.43.00.61.43

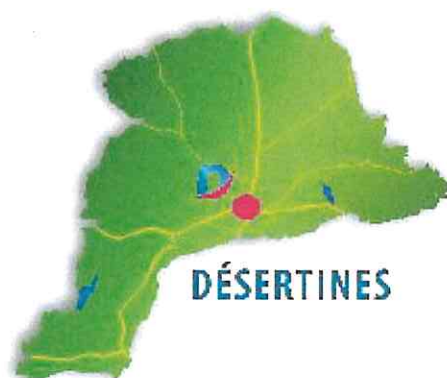
E-mail : contact@desertines53.fr

Lundi et Samedi

(1er et 3ème samedi du mois) : 9h-12h

Fermé **le mercredi**

Mardi - Jeudi - Vendredi : 9h 12h et 14h 17h



www.desertines53.fr

(Bulletin réalisé et imprimé par nos soins)